

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Suivant le règlement CE n°1272/2008 (CLP) ; Hazard Communication Standard CFR29 1910.1200 HazCom 2012 et le règlement sur les produits dangereux (RPD) SIMDUT 2015.

Enregistrement Qualité. COUPLANT A

Révision : A Date mise à jour : 29/12/2016

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société : l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit **COUPLANT A**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Couplant ultrasonore
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
SOFRANEL 59 rue Parmentier 78500 SARTROUVILLE
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
INRS +33(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
N'est pas dangereux
- 2.2 Eléments d'étiquetage Non applicable

2.3 Autres dangers

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

- 3.1 Substances
- 3.2 Mélanges

Composants dangereux

| Nom Chimique | N° CAS / CE / Enregistrement | Classification (Règlement CE n° 1272/2008) | Concentration % |
|-----------------|------------------------------|--|-----------------|
| Propylèneglycol | 57-55-6 | N'est pas une substance dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 | >99% |
| | | | |

Substances avec limites d'exposition sur le lieu de travail

| Nom Chimique | N° CAS / CE / Enregistrement | Classification (Règlement CE n° 1272/2008) | Concentration % |
|--------------|------------------------------|--|-----------------|
| | | | |
| | | | |

RUBRIQUE 4. Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

Généralités : Secouristes : assurer la protection personnelle ; s'éloigner de la zone dangereuse.
Inhalation : Amener la victime à l'air libre, si les troubles se prolongent consulter un médecin
Contact avec la peau : Laver au savon avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact.

Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir, sauf à la demande d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux : Peut irriter les yeux ; inconfort, clignements excessifs, production de larmes, rougeur prononcée, gonflement. Peau : Peut irriter la peau. Rougeurs, assèchement, déshuilement et gerçure de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Contactez le centre anti-poisons

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Extinction avec CO₂ ; Poudre sèche ; Mousse résistant à l'alcool ; Eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut dégager des gaz toxiques lors du chauffage ou en cas d'incendie. Monoxyde et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome. Les récipients peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel en cas de déversement.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes (sable, terre, vermiculite) et transférer dans un conteneur adapté en vue d'une élimination conforme à la réglementation.

6.4 Références à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé. Protéger du gel, de la chaleur, du soleil et de l'humidité. Substance hygroscopique. Températures de stockage : 5-40°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le propanédiol est également utilisé dans l'industrie cosmétique, agro-alimentaire et oléochimique.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des mains : gants nitrile conforme à EN 374. Lunettes de sécurité à protection intégrale. Assurer une ventilation adéquate. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains après manipulation du produit.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------|---|
| Aspect : | Liquide plus ou moins visqueux suivant la température |
| Couleur : | Incolore |
| Odeur : | Sans odeur |
| Point éclair : | 99 à 103 °C |
| PH : | |
| Densité : | 1,036 |

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Se décompose suite à une montée en température : libération de gaz/vapeurs toxiques/corrosifs/combustibles (acroléine). Réagit violemment avec les oxydants (forts) : risque

10.2 Stabilité chimique Hygroscopique

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Pas d'autre information disponible

10.4 Conditions à éviter Pas d'informations supplémentaires disponibles

10.5 Matières incompatibles Pas d'informations supplémentaires disponibles

10.6 Produits de décomposition Pas d'informations supplémentaires disponibles

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Le propylène-glycol n'est pas très toxique en exposition aigüe. C'est un irritant sévère pour les yeux, mais pas pour la peau.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.2 Persistance et dégradabilité

12.3 Potentiel de bioaccumulation Log Pow : -0,96

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Éliminer conformément aux réglementations locales

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne pas manipuler avant d'avoir compris toutes les précautions de sécurité

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH : Non applicable

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Les informations de sécurité nécessaires sont dans les sections précédentes de la présente FDS.

RUBRIQUE 16. Autres Informations